

650 - Aides au sport

650 - Aides au sport - Propositions financières - Budget Primitif 2020

CD/2019/115

Service chef de file :

 J - Mission éducation, sport, jeunesse
 J360 - Service du Sport

Résumé :

Le présent rapport propose au Conseil Départemental d'inscrire au budget primitif 2020 les crédits dédiés au soutien au sport pour un montant de 2 661 562,84 €. Cette inscription est conforme à la délibération du 22 octobre 2018, approuvant les 4 axes de la nouvelle politique sportive pour la période 2018 - 2024 :

- l'Alsace, terre d'itinérances douces et de sports de nature,
- le sport pour tous,
- le sport, levier d'épanouissement et de réussite des collégiens et,
- l'accompagnement de l'excellence sportive, comme vecteur de développement et d'attractivité.

Récapitulatif des montants proposés en dépenses par mode d'action :

D/R	Code Mode d'action	Section	Libellé Mode d'action	Budget Primitif voté 2019	Projet Budget Primitif 2020
D	65010	F	Soutien à la pratique sportive	1 497 600,00	1 497 600,00
D	65010	I	Soutien à la pratique sportive	260 000,00	300 000,00
D	65020	I	Equipements sportifs et socio-éducatifs	650 000,00	863 962,84
			TOTAL	2 407 600,00	2 661 562,84

Récapitulatif des montants proposés en recettes par mode d'action :

D/R	Code Mode d'action	Section	Libellé Mode d'action	Budget Primitif voté 2019	Projet Budget Primitif 2020
R	65010	F	Soutien à la pratique sportive	1 500,00	1 500,00
			TOTAL	1 500,00	1 500,00

La pratique sportive, à tous les âges de la vie, constitue un formidable vecteur de mixité sociale, une occasion de rencontres et d'échanges. Elle contribue à la préservation de la santé, au bien-être personnel et à la transmission de valeurs de cohésion sociale qui participent aussi bien au vivre ensemble qu'à l'animation des territoires.

En 2024, la France accueillera les Jeux Olympiques et Paralympiques. Il s'agit d'une formidable opportunité pour mettre encore plus de sport dans le quotidien de tous. Ces dernières années, le monde sportif a connu d'importantes mutations : les pratiques sportives se sont fortement diversifiées (sport loisirs, sport santé, sports de nature, pratiques libres).

Le Département a souhaité adapter sa politique en faveur du sport pour prendre en compte les évolutions, mieux répondre aux attentes et mieux accompagner le monde sportif dans ses mutations et les collectivités dans leurs efforts.

C'est ainsi que le Conseil Départemental a décidé, dans le cadre de sa séance du 22 octobre 2018 (délibération n° CD/2018/044) de conforter l'ambition du Département en matière de politique sportive autour de quatre orientations fortes :

- l'Alsace, terre d'itinérances douces et de sports de nature ;
- le sport pour tous ;
- le sport : levier d'épanouissement et de réussite des collégiens ;
- l'accompagnement de l'excellence sportive, comme vecteur de développement et d'attractivité.

En déclinaison de cette politique publique, ce rapport propose au Conseil Départemental d'inscrire au budget primitif 2020 les crédits dédiés pour un montant de 2 661 562,84 €.

Concernant les crédits d'investissements, les projets sportifs sont majoritairement soutenus dans le cadre des contrats départementaux au titre du Fonds de Solidarité Communale ou du Fonds de Développement et d'Attractivité.

65010 - Soutien à la pratique sportive

Crédits proposés au BP 2020 :

- En fonctionnement : 1 497 600 €
- En investissement : 300 000 €

1) L'Alsace, terre d'itinérances douces et de sports de nature

En fonctionnement : 60 000 €

En vertu de l'article L 311-3 du code du sport, le Département est compétent en matière de développement maîtrisé des sports de nature visant à concilier le développement des sites et des pratiques avec la préservation du milieu naturel. Dans ce cadre, il a décidé de mettre en place des actions et des animations dans l'objectif de gagner en lisibilité et de mieux faire connaître ses sites de pratiques.

Il est proposé au Conseil Départemental d'inscrire au budget primitif 2020 un crédit de 60 000 € notamment pour organiser :

- des défis scolaires à destination des collégiens en partenariat avec l'UNSS,
- et un événement dans les territoires à destination du grand public pour valoriser les sites et les pratiques.

2) Le sport pour tous

- En fonctionnement : 930 600 €
- En investissement : 230 000 €

Cette proposition d'axe transversal tant au niveau des publics que des missions du Département se situe au cœur de la nouvelle politique sportive.

En effet, l'objectif de cet axe est de permettre à tous les bas-rhinois quel que soit leur âge, leur sexe, leur situation géographique, leur origine sociale ou leurs aptitudes, de pouvoir accéder à une pratique sportive répondant à leurs attentes : performance et dépassement de soi, épanouissement et création du lien social, entretien corporel et « mieux vieillir »...

Il est proposé au Conseil Départemental d'inscrire au budget primitif 2020 un crédit de 400 000 € pour poursuivre, par le biais de conventions d'objectifs pluriannuelles, le soutien aux comités départementaux sportifs, véritables courroies de transmission entre la politique départementale et l'ensemble des associations sportives bas-rhinoises. Ces conventions ont pour objet d'impulser une réelle évolution des pratiques des clubs orientée vers des priorités partagées, en terme de publics cibles et d'actions : personnes en situation de handicap, seniors, collégiens, jeunes en difficultés...

Il est proposé au Conseil Départemental d'inscrire au budget primitif 2020 un crédit de 135 000 € pour soutenir l'Association de la Maison Départementale des Sports, qui assure la gestion et l'entretien du bâtiment et de valoriser cet équipement mis à disposition du monde sportif.

Il est proposé au Conseil Départemental d'inscrire au budget primitif 2020 un crédit de 330 000 € pour aller au-delà de l'aide à la licence sportive, et soutenir le bénévolat et les jeunes qui s'engagent.

Suite à l'attribution des Jeux Olympiques et Paralympiques à Paris en 2024, il a été décidé au niveau national d'organiser une « Fête du Sport » à l'instar de la Fête de la Musique, ou des Journées du Patrimoine pour au moins les cinq prochaines années en juin, et d'inciter les territoires à organiser des actions, afin de promouvoir les bienfaits du sport, valoriser le bénévolat associatif et développer les vocations.

A cet effet, le Département du Bas-Rhin a sollicité la labellisation Terre de Jeux 2024.

Il est proposé au Conseil Départemental d'inscrire au budget primitif 2020 un crédit de 5 000 € pour l'organisation d'animations dans le cadre de la Fête du sport.

Afin de soutenir le monde sportif dans son action et de doter ses acteurs de moyens nouveaux, il est également proposé au Conseil Départemental d'inscrire au budget primitif 2020 un crédit en investissement de 200 000 € pour l'acquisition de matériel sportif à destination des associations et de 30 000 € pour l'acquisition de matériel sportif adapté à la pratique des personnes en situation de handicap.

3) Le sport : levier d'épanouissement et de réussite des collégiens

- En fonctionnement : 150 000 €
- En investissement : 70 000 €

Partenaire fidèle et reconnu des associations sportives des collèges affiliées aux fédérations de l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS) et de l'Union Générale Sportive de l'Enseignement Libre Alsace (UGSEL Alsace), le Département revisite ses conventions d'objectifs avec leurs instances départementales pour développer l'accessibilité au sport pour tous.

Ainsi, dans le cadre de la promotion et du développement du sport scolaire, les Services

Départementaux de l'UNSS et l'UGSEL poursuivent plusieurs objectifs, tels la sensibilisation des élèves à la pratique d'une activité physique et sportive, le développement de la pratique féminine, l'intégration et la mixité des publics avec la mise en place d'actions favorisant l'inclusion des élèves en situation de handicap.

En date du 04 avril 2019, l'Assemblée Plénière a décidé d'agir au travers de 10 actions concrètes pour faire bouger les mentalités, pour le droit à la différence et pour lutter contre le racisme, l'antisémitisme et la haine de l'autre (délibération n° CD/2019/008). L'action N°6 consiste à créer un partenariat renforcé avec l'UNSS et l'UGSEL pour développer des actions de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et l'homophobie dans le cadre du sport scolaire. Elles se développeront dès cette année scolaire 2019/2020.

Il est proposé au Conseil Départemental d'inscrire au budget primitif 2020 un crédit de 90 000 € pour la poursuite de toutes ces interventions.

Le Département soutiendra les sections sportives dans les collèges en attribuant une dotation aux collèges qui en font la demande, dès l'année scolaire 2019/2020 pour contribuer aux différents frais (déplacements, matériel et encadrement).

Il est proposé au Conseil Départemental d'inscrire au budget primitif 2020 un crédit de 60 000 € à ce titre.

L'étude entreprise par le Département sur les installations sportives utilisées par les collégiens a permis de mettre en évidence un enjeu majeur : la nécessaire modernisation et remise à niveau des équipements. En effet, tous les territoires d'action ont retenu cette thématique comme enjeu prioritaire pour les contrats départementaux.

Au-delà de la rénovation et de l'amélioration des installations sportives, bon nombre de collèges et d'enseignants ont fait remonter les difficultés qu'ils rencontrent pour la pratique de l'EPS, du fait de la rareté ou de la vétusté du matériel destiné à l'enseignement.

Aussi est-il proposé que le Département soutienne l'acquisition de matériel sportif à destination des collégiens pour la pratique de l'EPS, sous forme d'une dotation spécifique attribuée aux collèges concernés.

Il est proposé au Conseil Départemental d'inscrire au budget primitif 2020 un crédit d'investissement de 70 000 € à ce titre.

4) L'accompagnement de l'excellence sportive, comme vecteur de développement et d'attractivité

- En fonctionnement : 357 000 €

Le Bas-Rhin compte de nombreux clubs évoluant au plus haut niveau. Par une pratique d'excellence, ces clubs et athlètes bas-rhinois valorisent le territoire et contribuent à sa promotion et à son développement.

A ce titre, il est proposé de soutenir les clubs qui mènent des actions d'intérêt territorial en direction des publics prioritaires du Département :

- les clubs « passerelles » évoluant au 2ème niveau professionnel;
- les clubs sportifs « d'intérêt territorial » évoluant au 1^{er} niveau amateur du Championnat de France des sports olympiques collectifs et individuels, pratiqués par équipe ou figurant parmi les 20 meilleurs clubs en sports individuels, en l'absence de championnat de France par équipe dans la discipline.

Il est proposé au Conseil Départemental d'inscrire au budget primitif 2020 un crédit de 220 000 € à cet effet.

Afin de soutenir la pratique sportive de haut niveau des personnes en situation de handicap, il est proposé au Conseil Départemental d'inscrire au budget primitif 2020 un crédit de 75 000 € pour participer notamment aux frais qu'ils engagent pour leurs déplacements sportifs en Championnat de France, et pour accompagner les athlètes en situation de handicap inscrits sur les listes « haut niveau » (sports paralympiques) établies par le Ministère de la Jeunesse et des Sports.

65020 - Equipements sportifs et socio-éducatifs

Crédits proposés au BP 2020 : 863 962,84 € en investissement.

Une partie de ces crédits permettront de solder les engagements pris par le Département dans le cadre des contrats de territoires arrivés à échéance le 31 décembre.

Il est proposé au Conseil Départemental d'inscrire un crédit de 200 000 € pour la modernisation du domaine nordique du Champ du Feu pour des travaux qui seront réalisés au cours de l'été 2020 en forêt domaniale. Les expertises et procédures préalables ont été engagées depuis cet été.

Ce chantier, destiné à renforcer les pratiques sportives tout au long de l'année, dans le respect des différents publics et usages, entre dans une phase opérationnelle.

La démarche globale de projet prévoit aussi la rénovation du Chalet de Secours de la Serva en 2020. Les travaux estimés à 100 000 € devront être achevés avant la saison 2020-21.

Il est proposé au Conseil Départemental d'inscrire un crédit de 100 000 € pour les travaux de rénovation du Chalet de Secours de la Serva.

Enfin les projets de stade nordique des Myrtilles, du Chalet de la Randonnée au Hochfeld (ex poste de secours) et du Refuge pour randonneurs de la Rothlach (ex maison cantonnière) doivent faire l'objet d'études de maîtrise d'œuvre estimées à 150 000 €.

Il est proposé au Conseil Départemental d'inscrire un crédit de 150 000 € pour ces études de maîtrise d'œuvre.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour 2020 de l'axe d'intervention 650 - Aides au sport

Strasbourg, le 27/11/19
Le Président du Conseil Départemental

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'F' followed by a long, sweeping horizontal stroke that curves upwards at the end.

Frédéric BIERRY